

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 4 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

Présents : Mmes BRUN, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. BERNADAS, MARSAGUET, TIRET-CANDELE, MICHON, PIAT, SANCHEZ, DUPOUY, VALTON.

Absents-excusés : Mme BERSANS (pouvoir à Mme Martine RODRIGUEZ) ; M. MEGE.

Mme Isabelle BRUN a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2015

Approuvé à l'unanimité des présents

2°) Participation financière aux activités périscolaires

Mme le Maire rappelle que le centre de Loisirs d'Artiguelouve organise les temps d'activités périscolaires (ou TAP) dont le coût pour la commune s'élève à 18 000 € par an. Les activités périscolaires sont organisées entre 13 h 10 et 14 h 15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Actuellement, **seule l'adhésion annuelle** à l'Association « l'île aux enfants », soit 12 € pour l'année scolaire 2014-2015, est réglée par les parents. Les activités sont prises en charge par la commune, **en totalité**.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas demander de participation financière aux parents pour les TAP. Seule l'adhésion annuelle restera à leur charge.

3°) Augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 22 juillet 2014, le tarif de la cantine a été fixé à 3 euros par élève et par repas, à 5,10 € par adulte et par repas et le tarif de la garderie à 1,30 euros par élève et par vacation.

Compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire et du service proposé, le Conseil Municipal propose et vote les tarifs suivants :

- ° Prix d'un repas enfant : 3,25 €
- ° Prix d'un repas adulte : 5,10 €
- ° Prix d'une vacation « garderie » : 1.30 € par enfant
- ° Mercredi matin : une seule vacation (1.30 €) sera facturée par enfant pour la garderie du matin et / ou du midi.

Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la rentrée 2015.

4) Divers

a) Voirie départementale :

Des travaux de renforcement de la chaussée ont eu lieu sur la route de la Baïse ou RD 534. Le goudronnage est programmé pour septembre 2015.

Route de Lacommanderie ou RD 146 : certains fossés, en direction de Lacommande, ont été bétonnés et des barrières de sécurité vont être installés après le clos Reyau, en direction d'Artiguelouve.

Route des Pyrénées ou RD 346 : une balise sera installée sur chaque chemin débouchant sur la route des Pyrénées ; les voitures circulant sur la route des Pyrénées seront prioritaires.

b) Accessibilité des handicapés dans les Etablissements recevant du Public

Voici une première évaluation HT des travaux à effectuer :

Cantine : 61 590 €

Mairie : 17 550 €

Maison pour Tous : 33 915 €

Eglise : 21 380 €

Un AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) doit être rédigé avant le 27 septembre 2015 : il devra proposer une programmation des travaux et leur financement. Le dossier AD'AP sera adressé à la Préfecture pour instruction par les services de l'Etat et validation. Un délai supplémentaire pour réaliser les travaux pourrait être demandé sous certaines conditions.

c) Les travaux prévus au préau sont différés à une date ultérieure.

d) Cimetière :

M. Serge Dupouy et M. Didier Tiret-Candelé préparent un état des lieux du cimetière. Par ailleurs, les tarifs des concessions au cimetière seront étudiés ultérieurement.

e) « **Ma commune, Ma santé** » : l'association ACTIOM propose une mutuelle santé aux administrés. Afin d'apporter toutes les informations concernant cette offre, une permanence sera tenue à la Maison pour Tous par une conseillère, les mardis 18 août, 1^{er} 15 et 29 septembre 2015. Prendre rendez-vous au secrétariat de mairie.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 45

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.